



## Les mesures catégorielles proposées pour 2021

La CGT dénonce l'affaiblissement politique de nos ministères qui perd trop souvent ses arbitrages face à la DGAPF au détriment des agents.

La CGT ne veut pas caler ses revendications au regard de l'enveloppe catégorielle qui ne fait que régresser. Une réflexion sur les modalités de gestion des corps et les perspectives de déroulement de carrière est indispensable, avec une vraie stratégie salariale à la clé.

Cette année encore, il n'y a pas eu de discussion générale avec les représentants du personnel sur les 7,2 millions € affectés aux mesures catégorielles 2021 (hors budget catégoriel engagé suite à 2020). La dernière réunion ayant pour objet la négociation de la répartition des mesures catégorielles s'est tenue en 2014 !

Une réunion par catégorie (administratifs, techniques et OPA) a été convoquée, permettant ainsi à la DRH d'imposer plus facilement ses choix.

S'agissant des établissements publics, ils sont fortement invités à s'aligner, mais doivent prévoir une enveloppe catégorielle sur leur propre budget (aucun financement dédié des ministères).

**Pour la CGT, trop d'agents sont exclus des mesures proposées par l'administration. Elle a fait des contre-propositions portées dans les comptes-rendus des réunions sur les mesures catégorielles. Elle exige de la DRH qu'elle revoie sa copie et que toute l'enveloppe soit consommée.**

**Pour la CGT toutes les catégories doivent bénéficier d'une revalorisation de leur régime indemnitaire.** Hors de question d'accepter une année blanche pour les agents de catégories C techniques, d'autant plus que les chantiers catégoriels inscrits à l'agenda social ministériel 2020-2022 ont pris du retard.

Les régimes indemnitaires des filières administratives et techniques pour les catégories B sont talonnés par ceux des catégories C. En revanche, il y a un écart important avec les catégories A des 2 filières. La CGT demande un signe fort dès 2021 pour mettre fin au déclassement des catégories B !

**Les mesures décidées en 2020 et celles envisagées pour 2021 ne corrigent pas l'écart entre les régimes indemnitaires : le ministère qui se dit « technique » rémunère moins les corps techniques que les corps administratifs. Il laisse également des filières entières d'experts s'éteindre et veut fermer l'ENTE !**

